

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1919

Présidence de M. Houzé.

La séance est ouverte à 8 heures.

OUVRAGES PRÉSENTÉS. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique de médecine*, 1919, n^{os} 3 et 4.

Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, 1919, n^o 4; n^{os} 5 et 6.

Catalogue onomastique des accroissements de la bibliothèque de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, par F. Leuridant et J. Perrée. (1887-1914, Lettres, sciences morales et politiques).

Id., (1890-1914, Beaux-Arts).

Bulletin de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, 1919, n^{os} 4-6.

Bulletin de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, 1919, n^{os} 4, 5.

Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, 1914-1919, T. 28. — A. de Loë et E. Rahir, Sépultures par incinération, de l'époque franque, à Brecht. — C. Dens et J. Poils, Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société durant l'exercice de 1913. — Franz Cumont, Comment la Belgique fut romanisée.

Revue Anthropologique, 1919, n^{os} 7-8. — L. Manouvrier, Conclusions sur l'anthropologie des sexes et applications sociales. — Jacques Hillemaicher, Les Germains devant l'histoire. — A. Mendes Corrêa, Sur les proportions des membres chez le fœtus.

Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1913, n^o 5. — A.-E. Legendre, Voyage d'exploration au Yunnan central et septentrional. — G. Maupetit, Mœurs laotiennes. — M.-H. Vallois,

Contribution à l'étude anatomique de l'hypospadias. — H. Vallois et Ch. Bennejeant, Le développement du canal dentaire inférieur et la vascularisation des dents de la mâchoire inférieure aux différents âges. — Gaston Joseph, Conditions de la femme en côte d'Ivoire. — Gaston Gaillard, De l'influence d'un type blond dans l'art de la Renaissance.

Id., 1919, n° 6. — Marchand, Collection de clichés stéréoscopiques représentant des femmes abyssines. — Ed. Loth, Etude anthropologique sur l'aponévrose plantaire. — Marcel Baudouin, La pierre à l'étoile du temple du soleil, des Vaux, à Saint-Aubin-de-Bauligné. — Marcel Baudouin, Trois dents de cochon tabou des Nouvelles Hébrides. — J. Regnault, Les causes déterminantes du sexe. — P. Regnault, Pierres ayant la forme d'organes génitaux. — T. de Aranzadi, Sur les haches néolithiques et le dépiquage du blé. — Octave Vauvillé, Au sujet de la question du Noviodunum des Suessiens à Pommiers (Aisne). — H. Weisgerber, Les gauchers dans l'armée allemande. — Hirmenech, Les hypothèses astronomiques en préhistoire. — R. Larger, La contre-évolution ou dégénérescence par l'hérédité pathologique, cause naturelle de l'extinction des groupes animaux.

Antikvarisk tidskrift för Sverige, T. 20, n° 1, n° 2. — T. 21, n° 1.

E. Schwerz. — Ueber Zähne frühhistorischer Völker der Schweiz. — Die Riesin Margaretha Marsian. — Ueber drei neue, die Muskulatur des Menschen darstellende Gipsabgüsse. — Pathologische Erscheinungen an Alamannenzähnen aus dem V.—X. Jahrhundert. — Untersuchung von Burgunderschädeln der Westschweiz aus den V. — X. Jahrhundert. — Die Völkerschaften der Schweiz von der Urzeit bis zur Gegenwart. — Die neolithische Bevölkerung der Schweiz. — Die paläolithischen Forschungen in Ungarn. — Schädel aus Langnan. — Die Rechtshändigkeit des Menschen. — Zwei Schädel von Buggisen aus Celebes. — Untersuchungen über die Körpergrösse, die Proportionsverhältnisse und die Symmetrie der Skelette aus dem alamanischen Gräberfelde von Augst. — Ueber die Grabbeigaben aus dem alamanischen Gräberfelde von Augst. — Anthropologische Untersuchungen der Schädel aus dem alamanischen Gräberfelde von Augst. — Anthropologische Untersuchung einer Schädelserie aus Bologna, nebst kurzer Uebersicht der anthropologischen Verhältnisse Italiens. — Tierreste aus La Tène. — Morphologische Untersuchungen an Zähnen von Alamannen aus dem V. bis X. Jahrhundert. — Morphologische Untersuchungen der Extremitätenknochen aus dem alamanischen Gräberfelde von Augst. — Beiträge zur Untersuchung der Sarasinschen Saggitalkurven.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. — Celui-ci est adopté sans observations.

Correspondance. — M. Simonson nous adresse sa démission de trésorier, ses occupations ne lui permettant pas de consacrer à ses fonctions le temps nécessaire. Cette démission est acceptée.

M. le docteur Mayet, membre titulaire, demande à entrer dans la catégorie des membres correspondants. Sur avis favorable du bureau, M. Mayet est nommé membre correspondant.

L'École d'Anthropologie de Paris nous a fait parvenir le programme de ses cours.

Nous avons reçu un mandat de paiement du subside que veut bien nous accorder le Conseil provincial du Brabant.

Admission de nouveaux membres. — MM. de Reul, Wodon, R. Kreglinger, Sasserath, sont admis comme membres effectifs de la Société.

Election. — M. Tollebeek est nommé trésorier en remplacement de M. Simonson démissionnaire.

Communication de M. Jacques relative au projet d'une Fédération belge des sociétés scientifiques. — Sur l'initiative de la Société de Biologie, une réunion préliminaire a eu lieu le 8 août, à l'effet d'étudier la possibilité de créer une fédération des sociétés scientifiques. Sur l'invitation du Comité d'envoyer des délégués de notre Société, MM. Jacques et Vervaeck voulurent bien nous y représenter. Plus de cent sociétés y avaient envoyé des délégués. M. Jacques rend compte des discussions qui eurent lieu à cette réunion. L'assemblée décida qu'il y a utilité à créer une fédération belge des sociétés scientifiques belges, qu'une réunion des délégués des diverses sociétés scientifiques belges aura lieu en novembre. Les statuts de la Fédération française des Sociétés de sciences naturelles est adressé aux sociétés scientifiques belges afin de leur permettre d'étudier le projet de fédération.

Après une courte discussion, l'assemblée déclare, à l'unanimité, adhérer au projet et délègue à la réunion de novembre MM. Jacques et Vervaeck.

Nomination d'un délégué à l'École d'Anthropologie de Bruxelles. — M. A. Halot est désigné comme délégué de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

Subside à l'École d'Anthropologie de Bruxelles. — Sur la proposition de M. Halot, un subside de 500 francs, à prélever sur les fonds de la Société est accordé à titre exceptionnel à l'École d'Anthropologie de Bruxelles.

ANGLE AURICULO-TEMPORAL
OU
MESURE DE L'ÉCARTEMENT DE L'OREILLE
AVEC LA TÊTE

par le D^r O. GALET

Frigério (1) a publié sur cette particularité de l'oreille, l'étude la plus approfondie et la plus documentée à notre connaissance du moins.

Nos recherches n'ont d'autre objectif que de contrôler si les chiffres et les conclusions de notre confrère italien peuvent s'appliquer aux détenus belges.

Qu'il nous soit permis, avant d'aborder la question, d'associer notre modeste hommage aux éloges adressés au distingué criminaliste d'Alexandrie par les nombreux auteurs qui ont fait état de ses constatations dans leurs écrits.

Frigério, au cours de ses observations, frappé par la fréquence des oreilles en anse chez les dégénérés et chez les criminels, proposa, de substituer l'expression « angle auriculo-temporal à la vieille et ambiguë formule de l'oreille plus ou moins écartée. »

Dans ce but, et pour obtenir en même temps une précision plus grande dans les mensurations, il fit construire un instrument spécial dont la description est longuement détaillée à la page 8 de sa monographie.

Disons, pour abréger, que cet instrument consiste en une sorte de compas double: l'une des branches, la plus courte est fixe; l'autre, mobile, est munie d'une échelle permettant d'évaluer en degrés l'écartement des branches; le compas se place, à la hauteur du ligament postérieur, dans l'angle formé par le pavillon de l'oreille et le crâne en ayant soin de maintenir la branche fixe contre l'apophyse mastoïde et dans la mesure du possible, suivant le plan latéral de la tête.

(1) FRIGERIO, « docteur et directeur de l'Asile royal d'aliénés d'Alexandrie », *L'oreille externe. — Etude d'Anthropologie criminelle.* — Bibliothèque d'anthropologie criminelle et des sciences pénales, Lyon, Stercks. — Paris, Steinheil, 1888.

La plus longue des deux branches s'articule à son tour avec une autre de même longueur; cette dernière est courbe et munie d'une échelle également; ce dispositif spécial permet de mesurer les diamètres du pavillon et de la conque.

Pour diminuer les causes d'erreur dans l'appréciation de l'écartement du pavillon et pour éviter une objection éventuelle lors de la discussion des résultats, nous avons fait fabriquer un compas identique à l'otomètre de Frigerio; toutefois nous avons borné son usage à la mesure de l'écartement de l'angle auriculo-temporal; les diamètres du pavillon et de la conque ont toujours été recherchés à la prison de Forest à l'aide du compas de Bertillon.

Les conclusions du travail de Frigerio sont basées sur la recherche des anomalies et la comparaison des caractères observés chez quatre catégories de sujets.

- 1° Des normaux (militaires).
- 2° Des dégénérés (aliénés, etc.).
- 3° Des criminels.
- 4° Des singes.

Or, chez les normaux représentés par 100 sujets âgés en moyenne d'une vingtaine d'années et atteignant une taille d'environ 1 m. 60, l'angle auriculo-temporal mesure une étendue de:

50 à 70°	chez 10.5 %	des cas observés.
70 à 90°	» 57.0 %	»
90° et au delà	» 32.0 %	»

Conclusion. — L'angle inférieur à l'angle droit est la caractéristique d'une conformation eurythmique.

Chez les aliénés, chez les criminels et chez les singes la statistique italienne atteint les proportions suivantes :

Angles	Aliénés héréditaires	Criminels	Singes
50° à 70°	18.03 %	18.12 %	—
70° à 90°	44.12 %	45.83 %	30 %
90° et au-delà	39.16 %	55.07 %	70 %

Nous verrons plus loin si les chiffres recueillis dans les prisons de Bruxelles et si les conclusions qu'il nous est permis d'en déduire peuvent être mis en parallèle avec ceux de Frigerio ou même avec ceux de Lombroso, dont il invoque l'autorité lorsqu'il aborde la question du rapport des oreilles en anse avec la spécificité de la délinquance.

En attendant, nous nous permettons de souscrire au regret émis par l'auteur italien sur le manque de précision (défaut d'otométrie) des chiffres de Lombroso et de Marro (*Caractères des criminels*, page 162), et d'une manière générale sur la valeur problématique de statistiques basées sur des observations en nombre insuffisant et dont le contrôle est impossible.

Frigerio ajoute..... « C'est d'autant plus surprenant qu'on ne craint pas de déclarer que les criminalistes et les aliénistes voyent partout dégénérescence ou des retours ataviques vers le type primitif. »

Toutefois, est-il « scientifiquement » logique de réunir dans un même groupe et presque à priori, les criminels et les dégénérés? Peut-on confondre la notion de ces deux entités au point d'englober dans une même étude les caractères des délinquants et ceux des aliénés? N'est-il point hasardeux de comparer les résultats des mensurations concernant la première catégorie de ces sujets avec ceux obtenus chez les déments et surtout avec ceux qui intéressent les singes?

Nous pouvons admettre, après plusieurs années d'observations méthodiques et régulières, que beaucoup de pensionnaires de nos maisons d'arrêt présentent, avec une hérédité lourde, des tares graves, de nombreux stigmates de dégénérescence, souvent même un passé pathologique chargé. Certains révèlent à l'examen ou à l'interrogatoire médical des altérations morales, sociales et même intellectuelles évidentes et insoupçonnées; mais combien d'autres, hélas, nombreux, ne peuvent être rangés dans ce groupe.

Certes, il est des criminels à mentalité fruste, à caractères anthropologiques et moraux exagérément tarés mais combien en est-il parmi ceux désignés aujourd'hui sous le nom de délinquants sociaux, qu'ils soient récidivistes ou non, qui s'écartent notablement du type ou de l'image que l'on se fait communément du criminel.

Combien n'en est-il pas de ces détenus même de ceux appartenant à un milieu social peu élevé et dont l'instruction fut rudimentaire qui offrent dans la conception, la préparation ou la perpétration de leur délit une dose d'intelligence et de prudence surprenante? Combien n'en est-il pas qui font preuve d'une adresse ou d'une prévoyance étonnante pour se mettre à l'abri des conséquences de leur forfait? Combien n'en est-il pas aussi qui, une fois détenus, déploient pour se

défendre une vigueur et une vivacité d'intelligence qui mettent parfois à l'épreuve la plus rude les qualités professionnelles de nos plus habiles magistrats? Pour ne citer que deux exemples, qui donc oserait comparer à un dégénéré grave ou à une aliénée, la trop célèbre Mme Humbert, l'héroïne du coffre-fort à 100 millions qui, il y a quelques années, défraya pendant de longs mois non seulement les chroniques des tribunaux mais aussi la presse mondiale. Et ici, même en Belgique, n'avons-nous pas vu récemment un financier fameux, étonner le monde judiciaire par son adresse à réfuter toutes les preuves étayées contre lui et par son habileté à saper toutes les argumentations? Anormaux, asociaux, peut-être; dégénérés ou aliénés, c'est plutôt problématique. Ne serait-il pas plus rationnel d'établir les conclusions sur d'autres éléments de la criminalité, par exemple sur la récidivité, la nature ou l'importance du délit?

Mais, revenons à l'angle auriculo-temporal. Voici comment il faut procéder pour étudier l'écartement du pavillon à l'aide du compas ou otomètre de Frigerio :

Le sujet est assis, la tête légèrement inclinée latéralement. Après avoir choisi la position correspondant au meilleur éclairage du local...

L'opérateur se place un peu en arrière de l'individu à examiner comme pour le Bertillonnage de l'oreille. L'angle est mesuré à la hauteur du ligament postérieur, la branche fixe du compas bien appuyée contre l'apophyse mastoïde et dans le prolongement du plan latéral de la région temporale.

Les mensurations de l'angle AT ont été pratiquées sur 1,800 sujets provenant des deux prisons de Bruxelles. Ce nombre d'examens nous permet d'obtenir une série de délits plus variés que celle fournie par Frigerio : elle renferme toutefois un nombre moins considérable de délits graves.

Comme pour toutes les autres recherches, nous avons exposé les résultats obtenus respectivement à droite et à gauche afin d'attirer une fois de plus l'attention sur l'asymétrie fréquente de tous les caractères du pavillon de l'oreille et pour insister sur la nécessité en anthropométrie criminalogique de ne produire que des conclusions basées sur l'étude ou l'examen intéressant les deux côtés du corps lorsqu'il s'agit d'organes symétriques.

Les résultats des mensurations de l'angle AT effectuées dans les prisons de Bruxelles (et la détermination de sa valeur moyenne) ont été résumées dans le tableau qui suit :

Angle Auriculo-Temporal

Étude sur 1800 sujets

OREILLE DROITE		
Angle	Cas	Total par série
		0.33 %
< 35		6
35	7	0.74 %
36	1	
37	1	
38	3	
39	1	
		13
40	12	2.12 %
41	12	
42	4	
43	5	
44	6	
		39
45	49	4.56 %
46	2	
47	15	
48	13	
49	3	
		82
50	67	6.23 %
51	2	
52	21	
53	19	
54	3	
		112
55	107	10.56 %
56	2	
57	39	
58	37	
59	5	
		190
60	194	16.95 %
61	6	
62	46	
63	51	
64	8	
		305
65	186	16.50 %
66	8	
67	43	
68	52	
69	8	
		297
70	198	16.00 %
71	11	
72	43	
73	28	
74	8	
		288

OREILLE DROITE			
Angle	Cas	Total par série	
Report	1332		
75	184	15.72 %	
76	20		
77	29		
78	42		
79	8		
		283	
80	86	5.67 %	
81	1		
82	10		
83	5		
84	—		
		102	
85	53	3.50 %	
86	—		
87	6		
88	4		
89	—		
		63	
90	7	0.73 %	
91	2		
92	2		
93	1		
94	1		
		13	
95	5	0.39 %	
96	—		
97	1		
98	—		
99	—		
100	—		
101	—		
102	—		
103	—		
104	—		
105	—		
106	—		
115	1		
			7
1800			

A reporter 1332

Angle Auriculo-Temporal

Étude sur 1800 sujets (suite)

OREILLE GAUCHE			OREILLE GAUCHE		
Angle	Cas	Total par série	Angle	Cas	Total par série
		0.27 %			
< 35	5	5	Report	1260	
35	6		75	201	
36	3		76	6	
37	1	0.72 %	77	41	15.83 %
38	2		78	32	
39	—		79	5	
		12			285
40	18		80	122	
41	—		81	1	
42	5	1.50 %	82	16	8.50 %
43	3		83	12	
44	1		84	2	
		27			153
45	55		85	67	
46	2		86	2	
47	7	4.45 %	87	4	4.28 %
48	9		88	3	
49	7		89	1	
		80			77
50	78		90	13	
51	3		91	—	
52	16	6.00 %	92	1	0.78 %
53	9		93	—	
54	2		94	—	
		108			14
55	109		95	7	
56	6		96	2	
57	23	10.11 %	97	1	
58	40		98	—	
59	4		99	—	
		182	100	—	0.67 %
60	181		101	—	
61	1		102	—	
62	44	14.61 %	103	—	
63	31		104	1	11
64	6				
		263	105	—	
65	173		106	—	
66	12				
67	55	16.45 %			
68	46				
69	12				
		298			
70	178				
71	7				
72	54	15.83 %			
73	39				
74	7				
		285			
				1800	

A reporter 1260

Ce tableau peut être simplifié en ramenant les valeurs de l'angle à des séries moyennes de 5 degrés.

Dans ces conditions, les résultats se répartissent de la façon suivante :

OREILLE DROITE			OREILLE GAUCHE		
Angle	Cas	%	Angle	Cas	%
< 35°	6	0.33	< 35°	5	0.27
35 à 39	13	0.74	35 à 39	12	0.72
40 44	39	2.12	40 44	27	1.50
45 49	82	4.56	45 49	80	4.45
50 54	112	6.23	50 54	108	6.00
55 59	190	10.56	55 59	182	10.11
60 64	305	16.95	60 64	263	14.61
65 69	297	16.50	65 69	298	16.45
70 74	288	16.00	70 74	285	15.83
75 79	283	15.72	75 79	285	15.83
80 84	102	5.67	80 84	153	8.50
85 89	63	3.50	85 89	77	4.28
90 94	13	0.73	90 94	14	0.78
> 94	7	0.39	> 94	11	0.67
1800			1800		

De ce résumé de résultats nous pouvons déduire deux conclusions générales.

1° L'angle moyen d'écartement du pavillon chez les délinquants belges est compris entre 60° et 80°.

Cette proportion se retrouve chez les 2/3 environ des sujets examinés et son pourcentage s'établit de la façon suivante :

	Oreille droite	Oreille gauche
Angles inférieurs à 60°	24,54 %	23,05 %
Angles mesurant de 60° à 79°....	65,17 %	62,72 %
Angles de 80° et au-dessus	10,29 %	14,23 %

Si l'on veut comprendre dans la moyenne les angles de 80° (c'est-à-dire de 60° à 80° inclus), les limites de la moyenne générale atteignent :

Droite	Gauche
69,95 %	69,60 %

C'est-à-dire que 70 % des angles AT chez les délinquants belges sont compris entre 60 et 80°.

2° La proportion des angles supérieurs à la moyenne obtenue est plus considérable à gauche.

Nous pensons que le décubitus latéral droit, le plus habituel, comme on sait, est un des facteurs principaux de cette particularité.

A présent, si l'on veut comparer d'une manière plus exacte les résultats de l'examen de l'angle AT chez les détenus belges avec ceux qui intéressent les criminels italiens, il est préférable de mettre en regard les chiffres relatifs au côté droit et au côté gauche. Soit:

	Oreille droite	Oreille gauche
Angles inf. à 50°.....	138 cas	124 cas
» de 50 à 70°	906 »	851 »
» de 70 à 90°	736 »	800 »
» de 90° et au delà	20 »	25 »

La réduction à un pourcentage final se traduit comme suit :

	Droite	Gauche
Angles inf. à 50°	7,80 %	6,94 %
» de 50 à 70°	50,23 %	47,17 %
» de 70 à 90°	40,78 %	44,44 %
» de 90° et au delà	1,20 %	1,45 %

Or, les moyennes de Frigerio atteignent les proportions suivantes :

Angles inf. à 50°	—
» de 50 à 70°	18,12 %
» de 70 à 90°	45,83 %
» de 90° et au delà	55,7 %

Si nos souvenirs sont exacts, Frigerio a établi ses conclusions en se basant sur les mensurations de l'angle auriculo-temporal obtenues chez 188 délinquants mâles et 34 femmes (tableau de moyennes sériales page 43).

Nous arrivons, pour notre part, à un pourcentage notablement différent au moins pour les séries extrêmes et surtout pour l'écartement maximum, celui qui dépasse l'angle droit ou 90°. — 55,7 % chez les détenus italiens et 1,20 chez les détenus belges et notre statistique est

basée sur un nombre de cas six fois supérieur à celui indiqué par le criminaliste italien.

Comment peut-on interpréter la divergence de résultats basés sur des recherches pratiquées dans les mêmes conditions et avec une instrumentation identique? Deux ordres de facteurs doivent, à notre avis, être invoqués pour expliquer la contradiction tout au moins apparente des statistiques exposées ci-dessus.

1° Notre enquête a porté sur les criminels belges de toutes les catégories mais dont le degré moyen de la délinquance est certainement inférieur à celui des sujets examinés par Frigerio.

2° Un facteur ethnique, facteur de race si l'on peut ainsi dire, peut encore être invoqué, la race belge est vraisemblablement une résultante de caractères ataviques différents de ceux de la race italienne ou ayant subi des variations plus ou moins profondes par rapport au type primitif : ce facteur peut provoquer un écartement habituel du pavillon de l'oreille moins prononcée dans nos contrées qu'en Italie.

Ce détail trouve sa confirmation dans l'examen d'ailleurs superficiel auquel nous avons pu nous livrer au cours de la dernière guerre. Nous avons observé parfois sur des soldats d'une armée étrangère, une proportion d'oreilles en anse atteignant 30 à 40 %; or, il faut noter que cette armée comporte des éléments issus de populations à souche ancestrale multiple bien que unifiés par l'usage de la même langue.

Nous nous permettrons, en outre, d'invoquer l'opinion d'un maître italien sur la question qui nous occupe.

Granderigo, entre autres affirmations, s'exprime en ces termes. « Les anomalies du pavillon varient suivant la région, la ville, la classe sociale et même pour certaines anomalies selon l'âge; ainsi les oreilles à anse se rencontrent dans une proportion de 25 % chez les enfants et de 12,15 % chez les adultes. »

Et le même auteur fournit la statistique suivante pour démontrer l'influence de la latéralité sur certaines anomalies.

	NORMAUX		CRIMINELS		ALIÉNÉS	
	Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite	Gauche
Oreille à anse . . .	4	5	4	15	10	38
Autres anomalies . .	20	26	38	17	38	24

Ce qui tendrait à prouver que les anomalies se présentent en nombre plus élevé du côté droit au moins pour l'oreille chez les fous et chez les criminels.

Nous aurons l'occasion de vérifier dans un instant l'exatitute de cette assertion au moins pour les oreilles en anse.

Il nous reste à examiner et à rechercher si les chiffres relatifs à l'écartement des oreilles présentent des divergences aussi manifestes lorsqu'on étudie le rapport de l'angle AT avec la spécificité de la délinquance.

Le tableau qui suit fournit un aperçu général des résultats obtenus chez :

71 détenus pour délits contre les mœurs.

31 » » meurtre, assassinat (ou tentative).

6 » » incendie volontaire.

34 » » émission de fausse monnaie.

94 » » vols graves ayant entraîné des peines de 1 à 10 ans.

64 » » violences graves.

61 » » récidivistes ayant tous subi plus de 10 condamnations (certains même au delà de 30).

	OREILLE DROITE							OREILLE GAUCHE								
	Meurs	Meurtre	Incendie	F. Monnaie	Vols	Violences	Récidive	Total	Meurs	Meurtre	Incendie	F. Monnaie	Vols	Violences	Récidive	Total
Angles inf. à 40°	2	»	»	»	1	»	»	3	2	»	»	»	1	»	1	4
» de 40 à 49°	3	2	2	1	9	6	4	27	4	1	1	»	9	3	4	22
» de 50 à 59°	14	5	»	6	13	11	10	59	10	7	1	6	12	8	10	54
» de 60 à 69°	28	8	2	13	26	21	19	117	22	7	1	11	22	25	15	103
» de 70 à 79°	17	11	2	14	34	20	22	130	22	10	3	14	35	19	24	127
» de 80 à 89°	6	4	»	»	10	5	4	29	10	5	»	3	15	8	4	45
» de 90 à 99°	1	1	»	»	1	1	2	6	1	1	»	»	»	1	3	6
	71	31	6	34	94	64	61	361	71	31	6	34	94	64	61	361

On peut ramener les chiffres intéressant l'écartement du pavillon de l'oreille chez les sujets à criminalité spéciale grave au pourcentage suivant :

	OREILLE DROITE	OREILLE GAUCHE
Angles inférieurs à 40 %	0.82 %	1.1 %
» de 40 à 49°	7.4 »	6.1 »
» de 50 à 59°	16.6 »	15.00 »
» de 60 à 69°	32.43 »	28.6 »
» de 70 à 79°	33.2 »	35.1 »
» de 80 à 89°	8.05 »	12.5 »
» de 90 à 99°	1.5 »	1.6 »

Si l'on compare ce même pourcentage à celui de la page 120 et qui est relatif à la valeur de l'angle auriculo-temporal chez les détenus en général, on constate que les résultats sont à peu près identiques.

Conclusions: Il est prématuré de considérer, au moins actuellement, et avant la publication de nouvelles recherches, les oreilles en anse comme un caractère spécifique de la délinquance grave ou même comme présentant un rapport habituel avec celle-ci (du moins pour la race belge).

Pour permettre de contrôler plus rapidement l'écart constaté dans l'examen de l'angle chez les sujets détenus pour des délits spécifiques ou graves en Italie et en Belgique, nous allons condenser en une dernière sériation plus simple, les chiffres qui s'y rapportent et nous mettrons en regard les deux statistiques.

Frigerio n'ayant pas tenu compte de la bitéralité, nous allons additionner les résultats du côté droit et du côté gauche : le total divisé par deux et exprimé sous forme de pourcentage correspondra autant que possible aux chiffres du criminaliste d'Alexandrie.

Tableau de Frigerio

	Violateurs	Homicides	Incendiaires	Voleurs de gr ^e chemin	Voleurs faussair., etc.
NOMBRE DE CAS	9	87	5	47	48
Angles 50° à 70°	22.22 %	15.51 %	20 %	6.37 %	22.5 %
» 70° à 90°	49.99 »	37.35 »	—	49.99 »	47.5 »
» 90° et au-delà	77.77 »	47.12 »	80 »	43.61 »	30.— »

Résultats obtenus dans les prisons de Bruxelles sur des catégories de détenus à délits analogues.

	Mœurs	Crimes	Incend.	Fausse monnaie	Violences	Vols graves	Récidivistes graves
NOMBRE DE CAS	71	31	6	34	94	64	61
Angles infér. à 50°	8.— 0/0	4.8 0/0	33.4 0/0	1.5 0/0	10.6 0/0	7.2 0/0	7.3 0/0
» de 50° à 70°	52.1 »	43.5 »	66.6 »	52.5 »	39.8 »	50.7 »	44.3 »
» de 70° à 90°	38.7 »	48.5 »	—	46.— »	50.— »	40.8 »	44.3 »
» de 90° et >	1.2 »	3.2 »	—	—	0.6 »	1.3 »	4.1 »

La totalisation de ces divers chiffres nous fournit cette fois encore un pourcentage très rapproché de celui obtenu chez les détenus en général.

En effet, en défalquant dans le tableau qui précède, la catégorie des incendiaires dont le nombre d'observations est trop insignifiant, nous trouvons :

Angles, 50 à 70°, 47,7 en moyenne pour 47,17 % chez les délinquants en général.

Angles 70 à 90°, 44,3 en moyenne pour 44,44 % chez les délinquants en général.

Angles 90° et au delà, 1,75 en moyenne pour 1,45 % chez les délinquants en général.

Nous estimons que, devant l'écart des résultats obtenus et en présence des divergences peut-être plus apparentes que réelles constatées au cours de l'examen de l'angle AT en Italie et en Belgique, il faut admettre qu'il intervient probablement, comme nous le faisons sentir plus haut, un facteur d'ordre ethnique.

Dans de pareilles conditions, ne sera-t-il pas prudent d'entreprendre de nouvelles recherches sur les sujets appartenant aux deux races en question afin de mettre la question définitivement au point?

Avant de terminer l'étude de l'écartement de l'oreille, il nous reste à vérifier si l'âge n'exerce pas une certaine influence sur cette particularité morphologique.

Nous n'avons plus à revenir ici sur l'appréciation de Graderigo dont nous avons invoqué l'autorité précédemment à ce sujet.

D'après les recherches embryologiques de Frigerio, l'angle en question aurait une étendue de 30 à 40° chez les fœtus de 6 à 7 mois pour atteindre 30 à 45° chez les enfants de un an; plus tard, les limites oscillent entre 50 et 90° pour le sexe féminin.

Le même auteur attribue l'écart constaté parfois chez les enfants entre les deux angles AT à l'habitude de les coucher d'un côté plutôt que d'un autre; il invoque aussi le côté sur lequel l'enfant repose de préférence « Héliotropisme ». De plus, dans l'adolescence et la jeunesse interviennent d'autres facteurs surtout les variétés des modes de coiffure et la façon de porter certains couvre-chefs inclinés latéralement et dont quelques-uns déforment plus ou moins le pavillon.

Frigerio conclut que, d'après ses recherches, l'oreille forme chez l'adulte un angle plus ou moins aigu d'environ 50° au moins, en contradiction ainsi, dit-il, avec l'angle de 40° indiqué par erreur par Lannois. Nous n'avons pas, pour notre part, constaté cette affirmation chez l'auteur français.

Quoi qu'il en soit, l'âge paraît exercer une certaine influence sur l'écartement de l'oreille.

Rappelons à ce sujet que le professeur Houzé accorde une certaine valeur à l'action des muscles de l'oreille qui se développent dans une certaine mesure avec l'âge, ce qui constituerait en dernière analyse un phénomène d'adaptation de l'organe à sa fonction.

Dans le but de préciser oui ou non si le facteur « âge » peut intervenir dans l'appréciation de l'écartement du pavillon de l'oreille, nous avons résumé en un dernier tableau les constatations qui concernent ce rapport.

Les recherches sur l'âge sont basées sur 1,215 détenus; nous n'avons indiqué que les chiffres compris dans une moyenne assez restreinte, soit pour l'angle soit pour l'âge, mais en nombre suffisant pour obtenir quelques données positives.

*Tableau synoptique des rapports entre l'âge des détenus
et l'écartement du pavillon de l'oreille*

ANGLES 	Infér. à 40°	40° à 49°	50° à 59°	60° à 69°	70° à 79°	80° à 89°	90° à 99°	Total
En dessous de 20 ans	—	1	18	37	40	6	—	102
de 20 à 29 »	3	20	79	169	159	51	3	484
de 30 à 39 »	6	22	67	107	96	31	2	331
de 40 à 49 »	2	17	38	57	72	17	2	205
de 50 à 59 »	2	6	17	19	21	5	1	71
de 60 à 69 »	—	2	5	8	4	3	—	22
Totaux. . .	13	68	221	397	392	113	8	1215

Conclusions : Les angles d'étendue anormale, c'est-à-dire en-dessous et au-dessus de la moyenne constatée (soit 60 à 80°) se présentent à peu près dans les mêmes proportions chez les sujets jeunes et les sujets âgés.

On peut donc conclure que l'âge n'influence guère la moyenne établie, au moins pour l'âge habituel de la délinquance, soit de 20 à 30 ans.

Nous n'avons envisagé dans ce chapitre, que l'étude de l'écartement de l'oreille au moyen du compas de Frigério et l'application de ce procédé de mensuration aux détenus belges. Pour les caractères généraux des oreilles en anse, nous renvoyons au chapitre consacré aux tares morphologiques.

A ce propos, il importe d'insister sur certains détails relatifs à l'otométrie.

1° Beaucoup d'auteurs criminalistes ou aliénistes parlent d'oreilles en anse mais sans préciser davantage. Or, dans certaines armées, comme dans la plupart des bagnes ou des prisons, mais pour des motifs d'ordre différent, les cheveux sont tondu^s à ras; cette coupe spéciale de la chevelure exagère l'impression *visuelle* que provoquent des oreilles écartées du crâne au delà d'une certaine mesure et réduit à la valeur de simples conjectures les affirmations ou les assertions qui ne reposent pas sur une mensuration instrumentale.

2° A ce point de vue, le compas de Frigério fut une innovation heureuse en anthropométrie; construit selon les indications de l'auteur il permet de fixer tous les diamètres de l'oreille; toutefois, la mensuration de l'angle auriculo-temporal, comprise de cette manière, comporte deux causes d'erreur.

Nous avons été frappé en relevant les chiffres fournis par l'écartement des branches du compas, du nombre assez élevé de cas où l'angle indiqué ne correspondait nullement à l'impression visuelle.

Cela peut s'expliquer par les motifs suivants :

1° Abstraction faite de l'habitude nécessaire pour manier le compas et de la légèreté de main qui ne s'acquiert que par la pratique, les indications de l'instrument dépendent de l'épaisseur et du volume plus ou moins considérable de l'apophyse mastoïde — si cette dernière est plus volumineuse que d'habitude ou d'un diamètre réduit, si elle est anor-

malement saillante — le degré d'écartement des branches du compas et partant l'angle du pavillon ne peuvent être délimités avec toute l'exactitude désirable.

2° En second lieu, le bourrelet formé en arrière, au bord libre du pavillon, par un helix de forme anormale ou présentant une saillie postérieure exagérée peut réduire dans une certaine mesure l'étendue de l'angle. Dans ces cas il se forme une encoche entre le bourrelet de l'hélix et la face postérieure de la conque, encoche qui fausse les résultats. On ne peut mesurer l'angle que fait une pareille oreille avec le crâne sans s'exposer, par une pression excessive, à déplacer le pavillon dans sa totalité, éventualité qui ne doit pas se produire quand il s'agit de mensurations anthropométriques.

Pour obvier à cette difficulté, si la mesure de l'angle AT conserve par la suite l'importance que certains leur attribuent, soit en anthropométrie, soit en criminologie, il serait peut-être plus scientifique de déterminer l'angle que fait en avant le pavillon de l'oreille avec un plan perpendiculaire à la région temporo-pariétale.

On pourrait, dans ce but, se servir d'un dispositif adapté aux branches du compas de Bertillon.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt d'insister sur les causes d'erreur provenant de la mastoïde, celle-ci chez les singes inférieurs est presque nulle; elle se développe au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des Primates; toutefois chez les anthropoïdes elle serait toujours un peu moindre que chez l'homme. Rappelons enfin que, pour Gellé, son développement est surtout en rapport avec la station debout et le développement des muscles rotateurs de la tête.

Angle AT chez les non délinquants.

Pour terminer la critique du travail de Frigerio, il nous reste à examiner encore deux points :

1° L'écartement des oreilles se présente-t-il dans des proportions identiques chez des sujets belges non délinquants;

2° Dans quelles proportions cet écartement existe-t-il chez les aliénés belges?

Pour élucider dans la mesure du possible cette première question, nous avons mesuré l'angle AT à droite et à gauche chez 500 sujets normaux ou supposés tels.

Nous avons résumé les résultats obtenus de la façon suivante :

Angle AT chez 500 sujets normaux.

OREILLE DROITE			OREILLE GAUCHE		
Angles	Cas	%	Angles	Cas	%
< 30°	1	0.2	< 30°	5	1.—
de 30 à 39°	16	3.2	de 30 à 39°	17	3.4
de 40 49°	45	9.—	de 40 49°	78	15.6
de 50 59°	113	22.6	de 50 59°	121	24.2
de 60 69°	171	34.2	de 60 69°	128	25.6
de 70 79°	110	22.—	de 70 79°	115	23.—
de 80 89°	36	7.2	de 80 89°	30	6.—
de 90° et >	8	1.6	de 90° et >	6	1.2
Total. . .	500	100	Total. . .	500	100

Ce qui, mis en parallèle avec le pourcentage de l'angle chez les délinquants, donne le tableau suivant:

Angle AT.

ANGLES	OREILLE DROITE		OREILLE GAUCHE	
	Délinquants	Normaux	Délinquants	Normaux
	%	%	%	%
Intérieurs à 30°	—	0.2	—	1.—
de 30 39°	1.07	3.2	0.99	3.4
de 40 49°	6.68	9.—	5.95	15.6
de 50 59°	16.79	22.6	16.11	24.2
de 60 69°	33.45	34.2	31.06	25.6
de 70 79°	31.72	22.—	31.66	23.—
de 80 89°	9.17	7.2	12.78	6.—
de 90 et >	1.12	1.6	1.45	1.2

Si les chiffres qui se rapportent aux non délinquants sont admis comme suffisants et à notre avis des recherches ultérieures s'imposent, on peut formuler les conclusions suivantes :

1° Chez les délinquants belges la proportion des angles de 60 à 70°, valeur d'angle proposée comme moyenne, est supérieure surtout du côté gauche à la proportion des angles de même valeur chez les non délinquants.

Nous obtenons, en effet, respectivement pour les angles en question: 65,06 % à droite et 62,72 % à gauche chez les détenus.

56,2 à droite et 48,6 à gauche chez les sujets de l'autre catégorie.

2° La proportion nettement plus élevée d'angles inférieurs à 60° chez les non délinquants :

24,58 % à droite et 23,14 à gauche chez les détenus.

35,0 à droite et 44,2 à gauche chez les non détenus.

3° *Conclusions.* — Malgré les écarts des deux statistiques effectuées sur des sujets belges, on ne peut généraliser, que sous réserve de recherches ultérieures, les conclusions de l'auteur italien.

Angle AT chez les aliénés.

Frigerio a cru devoir mettre en parallèle l'étendue de l'angle AT chez les aliénés et chez les criminels.

Rappelons, sans commentaires inutiles, ses chiffres indiqués à ce propos au début de ce chapitre.

	Normaux	Aliénés	Criminels	Singes
Angles de 50 à 70°...	31,47	18,03	18,12	—
» de 70 à 90°...	52,49	44,12	45,83	30.—
» de 90° et > ...	20,28	39,16	55,7	70,—

Ce qui frappe particulièrement dans la statistique italienne, c'est que les angles à chiffres élevés vont en croissant depuis les normaux jusqu'aux singes et que les oreilles à écartement anormal sont plus fréquentes chez les criminels que chez les aliénés.

Si pareille constatation était observée dans les divers pays, il faudrait admettre que les criminels, au moins pour ce qui concerne l'oreille, présentent des tares dégénératives plus accentuées que les déments.

Comme une telle hypothèse serait en contradiction avec ce que nous avons observé, en Belgique du moins, nous avons tenu à contrôler ces observations.

Qu'on nous pardonne de sortir un instant du cadre assigné à notre étude et de faire une légère incursion dans le domaine de la médecine mentale; mais la mise au point d'une question, si grosse de conséquences, mérite quelques développements.

Nous ne nous attarderons pas à relater l'ensemble de nos recherches sur les alénés. Au point de vue de l'angle auriculo-temporal nos investigations ont porté sur :

- 127 débiles mentaux
- 62 épileptiques
- 59 maniaques
- 56 déments précoces
- 53 idiots
- 46 persécutés
- 44 paralytiques généraux
- 27 mélancoliques
- 23 déments ordinaires
- 11 déments séniles
- 5 délires alcooliques.

Disons en résumé que chez toutes ces catégories d'aliénés, sauf chez les délirants alcooliques, nous avons observé des angles supérieurs à 90°.

Que chez quatre catégories (débiles mentaux, idiots, paralytiques généraux et persécutés) nous avons trouvé des sujets présentant des angles supérieurs à 100°.

Que l'asymétrie de l'écart du côté droit au côté gauche est très manifeste pour toutes les catégories d'aliénés examinés.

Voici d'ailleurs un tableau succinct des valeurs d'angle AT qui permet dans une certaine mesure de se rendre compte de l'asymétrie.

DROITE							
Angles < 50	50/59	60/69	70/79	80/89	90/99	100 >	Total
Cas. . . 21	65	108	164	98	51	6	513
% 4.09	12.68	21.05	31.97	19.10	9.94	1.17	

GAUCHE							
Angles < 50	50/59	60/69	70/79	80/89	90/99	100 >	Total
Cas. . . 14	39	89	156	135	71	9	135
% 2.73	7.60	17.35	30.41	26.32	13.84	1.75	

Groupement en trois séries

DROITE				GAUCHE			
Angles < 70	70/80	Vngles supér. à 90°	Total	Angles < 70	70/80	Vngles supér. à 90°	Total
194	262	57	513	142	291	80	513
37.82	51.07	11.11		27.68	56.73	15.59	

Conclusions — L'écartement se manifeste d'une façon plus accentuée à gauche qu'à droite pour les angles dépassant 70° chez les aliénés belges, ce qui est la règle pour les normaux et les délinquants de race belge. En effet, on peut s'en rendre compte par les pourcentages comparatifs suivants :

	DROITE			GAUCHE		
	Normaux	Criminels	Aliénés	Normaux	Criminels	Aliénés
Au dessous de 70°	69.2 o/o	57.99	37.82	69.8	51.11	27.68
de 70° à 90°	29.2	40.89	51.07	29.—	44.44	56.73
de 90° et >	1.6	1.12	11.11	1.2	1.45	15.59

Contrairement aux conclusions de Frigerio, l'écartement de l'oreille d'avec le crâne chez les aliénés belges est d'une façon générale beaucoup plus accentuée que chez les délinquants.

2° La proportion des angles supérieurs à l'angle droit est à peu de chose près identique chez les normaux et chez les criminels; elle ne dépasse guère 1 %.

3° Chez les aliénés le nombre des angles supérieurs à l'angle droit atteint un pourcentage beaucoup plus élevé, soit 11 % à droite et 15,50 % à gauche.

4° Le pourcentage d'angles de 70° à 90° est à peu près identique chez les criminels belges d'une part et les criminels et les aliénés italiens d'autre part. Par contre, les angles inf. à 70° sont les plus nombreux chez les détenus belges.

Il nous reste à présent à mettre au point la fréquence d'un caractère morphologique sur lequel nous avons insisté lors de l'étude des tares dégénératives du pavillon.

Il s'agit des oreilles communément désignées sous le nom *d'oreilles en anse*. La recherche de l'angle auriculo-temporal n'est, après tout, que la détermination au moyen d'un appareil à indications précises de l'écartement de l'oreille d'avec la tête. C'est, si l'on préfère, la substitution d'une mensuration instrumentale à l'appréciation purement subjective d'une particularité anatomique.

A partir de quel angle peut-on qualifier d'oreille en anse l'écartement anormal d'un pavillon? Nous croyons, après avoir effectué quelques milliers de mensurations de ce genre pouvoir proposer comme limite inférieure le chiffre 75°. Hâtons-nous d'ajouter que cette opinion est purement personnelle et qu'elle est fondée sur l'impression visuelle d'écart que produit une oreille qui se présente avec un angle de cette étendue. Toutefois pour rallier des opinions différentes, nous pouvons restreindre le champ des oreilles en anse jusqu'à l'angle 80°.

Ceci admis, dans quelles proportions les oreilles ainsi qualifiées, se présentent-elles?

1° Chez les détenus.

2° Chez les non criminels.

Si nous nous reportons au tableau général de la mesure de l'angle auriculo-temporal, nous voyons que les angles de 80° et au delà se présentent dans la proportion de : 185 ou 10,29 % à droite et 255 ou 14,23 % à gauche (tandis que si l'on admet comme limite le chiffre de 75°, les chiffres précédents se modifient comme suit : 468 ou 26,01 % à droite et 540 ou 30,06 à gauche).

Chez les sujets non délinquants (500 observations) nous avons trouvé un nombre de cas à angle de 80° et au delà s'élevant à :

44 ou 8,8 % à droite et 36 ou 7,2 à gauche.

Ce renversement de la proportion se maintient encore chez cette dernière catégorie de sujets si l'on accepte le chiffre de 75 comme limite d'appréciation; en effet, nous avons obtenu dans ces conditions les chiffres de :

65 cas à droite ou 21,6 %

61 cas à gauche ou 20,3 %

Quelles conclusions générales est-il permis de formuler après l'examen ou l'étude critique de l'angle auriculo-temporal.

1° Les opinions de la plupart des auteurs (voir au chapitre des tares morphologiques) sur l'importance des oreilles en anse considérées

comme tares criminologiques ou stigmates de dégénérescence de même que certaines affirmations doivent être sinon rejetées, du moins soumises à un judicieux contrôle à cause de l'imprécision des chiffres concernant l'étendue de l'écartement de l'oreille et le nombre exact des sujets examinés.

2° Des recherches ultérieures doivent être entreprises pour fixer la moyenne de l'angle AT chez les différentes populations de même race. Nous avons vu que, d'après Frigerio, l'angle voisin de 90° serait la moyenne ou la normale (pour la population du Nord de l'Italie sans doute).

3° Que si, d'une façon générale, l'écartement de l'oreille semble plus accentuée chez les criminels, il est prématuré ou hasardeux de considérer ce caractère comme un signe de criminalité à moins qu'il ne soit accompagné d'une série d'autres signes de dégénérescence.

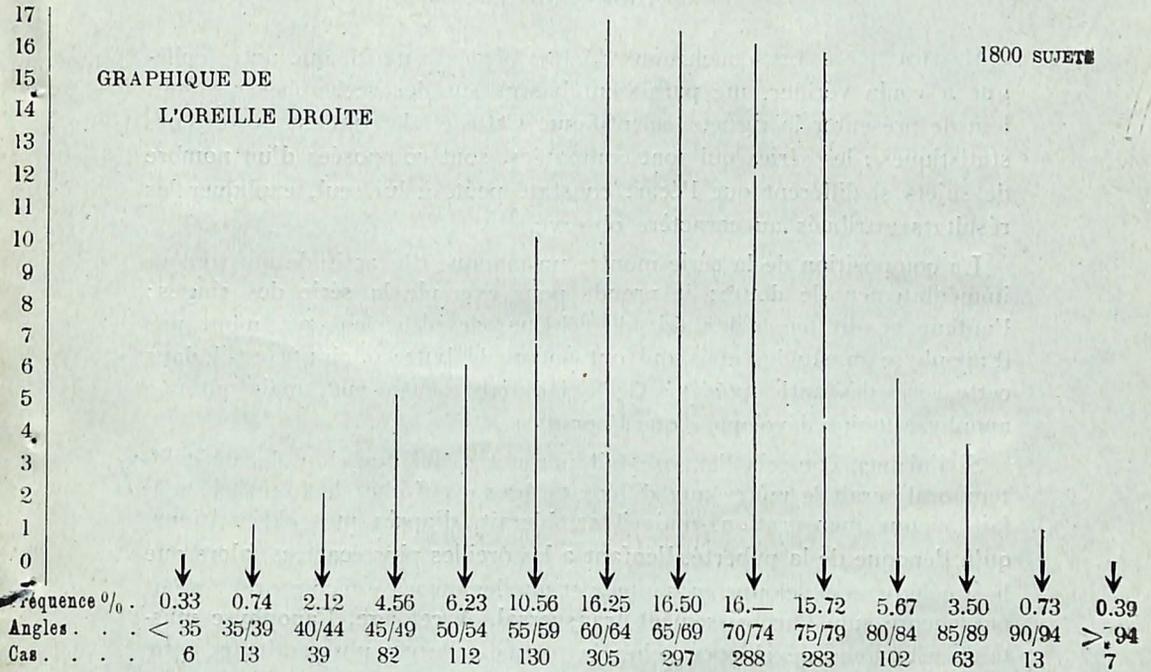
4° Qu'il est tout aussi problématique d'admettre un rapport entre la spécificité de la délinquance et l'angle AT. Nous avons vu que la moyenne de cet angle chez les criminels spéciaux ou graves ne s'écartait de la moyenne générale que dans des proportions minimales.

Anglo Aurlculo-Temporal

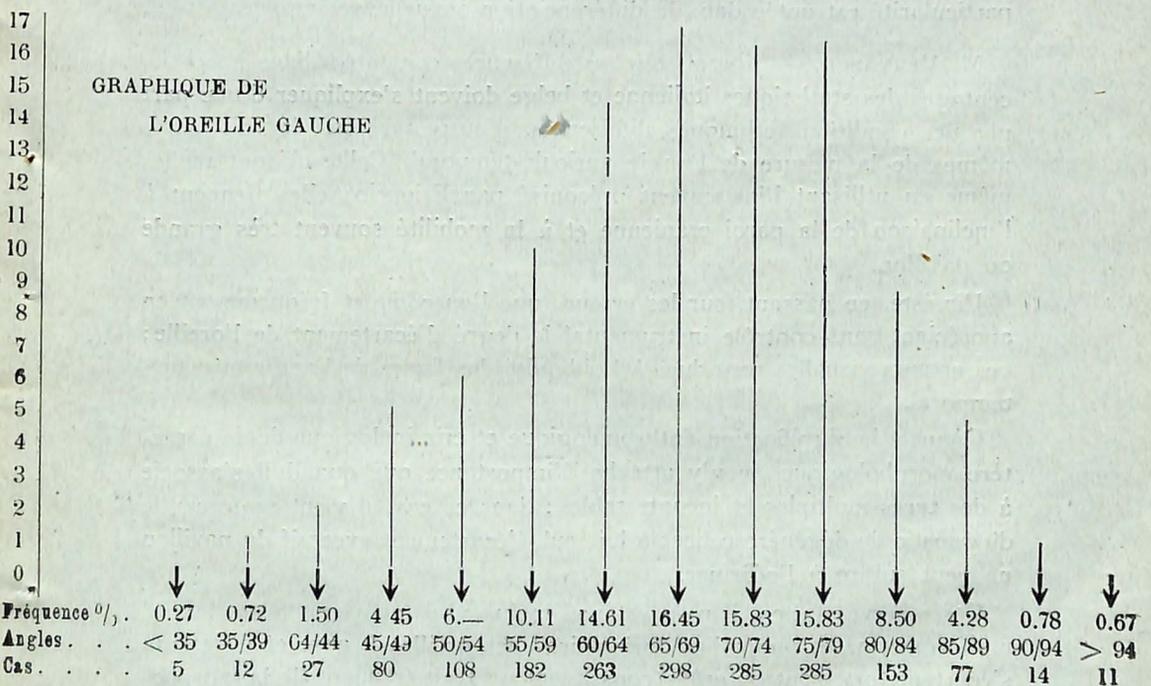
ANNEXE

1800 SUJETS

GRAPHIQUE DE
L'OREILLE DROITE



GRAPHIQUE DE
L'OREILLE GAUCHE



DISCUSSION

M. Houzé. — Les conclusions du travail de Frigerio, que notre collègue a voulu vérifier, me paraissent basées sur des recherches qui sont loin de présenter la rigueur scientifique. Cette étude contient des erreurs statistiques : les séries qui sont comparées, sont composées d'un nombre de sujets si différent que l'écart constaté peut, à lui seul, expliquer les résultats attribués au caractère observé.

La composition de la série montre un manque d'exactitude qui soulève immédiatement le doute; je prends pour exemple la série des singes; l'auteur ne dit pas s'il s'agit de cébiens, de pithéciens qui n'ont pas d'apophyse mastoïde, mais qui ont encore la butte à air; y a-t-il dans cette série des anthropoïdes? Ceux-ci diffèrent entre eux, mais ont une apophyse moins développée que l'homme.

Si j'ai bien compris l'exposé fait par notre collègue, l'angle auriculo-temporal serait le même aux différents âges, sauf chez le fœtus. Je n'ai fait aucune mensuration, mais il semblerait, d'après mes observations, qu'à l'époque de la puberté, l'enfant a les oreilles plus écartées, alors que le squelette se développe en hauteur et que les muscles encore grêles n'ont pas encore subi l'accroissement transversal. A cet âge, l'apophyse mastoïde est moins développée; chez la femme, elle est plus petite et cette particularité est notée dans la différenciation sexuelle des crânes.

M. VERVAECK. — Je crois que les différences constatées dans les pourcentages des statistiques italienne et belge doivent s'expliquer d'une part par des conditions ethniques différentes, d'autre part par les difficultés mêmes de la mesure de l'angle auriculo-temporal. Celles-ci sont réelles même en utilisant l'instrument préconisé par Frigerio; elles tiennent à l'inclinaison de la paroi crânienne et à la mobilité souvent très grande du pavillon.

J'insiste, en passant, sur les erreurs que l'on commet fréquemment en appréciant sans contrôle instrumental le degré d'écartement de l'oreille; ces erreurs visuelles sont dues à l'obliquité des flancs de l'angle auriculo-temporal.

Quant à la signification anthropologique et criminologique de ce caractère morphologique, je n'y attache d'importance que quand il s'associe à des tares multiples et incontestables; dans ce cas, il vient renforcer le diagnostic de dégénérescence; à lui seul, l'écartement excessif du pavillon ne peut suffire à l'affirmer.

Ces réserves faites, il n'en est pas moins vrai que, comme toutes les malformations et anomalies auriculaires, les oreilles à anse et celles qui s'écartent fortement du crâne constituent un trait fréquent de la morpho-

logie des aliénés, des débiles mentaux et de tous les dégénérés en général.

M. BORGERHOFF. — Pour quel motif ne mesurez-vous que l'écartement postérieur, et non l'écartement supérieur, et l'écartement inférieur de l'oreille, puisque certains sujets ont le pavillon écarté supérieurement ou inférieurement sans l'avoir postérieurement ?

A l'allégation du savant italien Frigerio, que le pavillon de l'oreille se modifierait avec l'âge, j'oppose l'opinion de divers savants français, Locard, Bertillon et d'autres, qui sont tous d'avis que l'oreille externe ne change pas de forme en s'agrandissant.



LA CONSTITUTION ANATOMIQUE DE LA GRANDE ENVERGURE

(Note anthropométrique).

par le D^r VERVAECK

Au cours de nos études anthropométriques sur la grande envergure chez les délinquants, nous avons été amené à étudier quelle était la constitution anatomique de cette mensuration si intéressante au point de vue de l'anthropologie criminelle. Quand on l'analyse de près on s'aperçoit que, simple dans sa définition anthropométrique — la distance qui sépare l'extrémité des médius, les bras étant étendus horizontalement et faisant un angle droit avec la taille — elle est, en réalité complexe au point de vue anatomique; il en résulte certaines difficultés dans l'interprétation des données qu'elle peut fournir dans le domaine criminologique. Rappelons, sans y insister, les intéressants et parfois ingénieux rapprochements que l'étude de l'envergure chez les criminels et dans les différentes races (1) a permis de formuler et les déductions un peu hasardées peut-être, auxquelles se sont livrés les partisans de l'école biologique et des théories ataviques de la criminalité.

Mais par cela même que la grande envergure offre de l'importance en anthropologie criminelle, il est nécessaire de préciser autant que possible quelle est la signification anatomique et fonctionnelle de ce caractère anthropométrique; tel fut le but de nos recherches actuelles.

Le matériel d'études comprend 826 détenus belges de sexe masculin sériés au point de vue de l'âge (de 20 à 50 ans) et de la taille (1 m.52 à 1 m. 80); ils ont été mesurés d'une manière précise: 1° au point de vue de la longueur des membres supérieurs de l'acromion au médius; 2° du diamètre inter-acromial; 3° de la grande envergure.

L'examen du squelette permet de constater que la grande envergure se décompose au point de vue anatomique en deux parties :

A. — Ossature de la main, de l'avant bras et du bras, déduction faite d'un segment huméral qui se loge dans la cavité articulaire

(1) D^r PERRIER, La grande Envergure chez les Criminels. (*Archives Anthr. crimin.*, Lyon, 1909.)

quand le sujet plie le membre supérieur dans la position horizontale, les bras étendus en croix.

B. — 1° Epaisseur de l'acromion; 2° la clavicule; 3° un fragment du sternum se confondant avec son bord supérieur et compris entre les deux articulations sterno-claviculaires.

Il résulte de cette décomposition anatomique que la grande envergure mesurée chez le vivant est la somme du diamètre acromial et de la longueur des deux membres supérieurs, celle-ci étant diminuée d'un segment des bras dont nous aurons à évaluer l'importance.

Dans un premier tableau nous avons indiqué la répartition générale des envergures, des diamètres unissant les acromions et de la longueur moyenne des membres supérieurs chez les 826 détenus que nous avons examinés. (Voir pages 120 et 121.)

En nous en tenant à la moyenne obtenue pour chacune de ces mesures, nous constatons que, d'une part, la grande envergure atteint 1 m. 71,50. D'autre part, le diamètre acromial moyen est de 39 cm. 02, et la longueur du membre supérieur de 75 cm. 46.

Nous pouvons en déduire que l'importance du fragment huméral qui se dissimule dans la profondeur des tissus au moment où les bras s'élèvent horizontalement à angle droit est en moyenne de 9 cm. 22 (1).

En effet, si nous enlevons de la somme des deux membres supérieurs et du diamètre acromial le chiffre obtenu par l'envergure, nous obtenons

$$\text{soit } (75,46 \text{ cm.} \times 2) + 39,02 \text{ cm.} - 1 \text{ m. } 71,50 \text{ cm.} = 18,44 \text{ cm.} \\ \text{ou } 9 \text{ cm. } 22 \text{ par segment huméral (1).}$$

Dans un deuxième tableau nous avons recherché quelles étaient les variations absolues du diamètre acromial (p. 123).

Conclusion. — Le diamètre acromial varie habituellement de 36 à 41 cm. soit une amplitude de 6 centimètres; exceptionnellement la distance entre les deux acromions peut descendre à 32 cm. ou atteindre 42 et 43 cm.; il y aura lieu notamment de tenir compte dans cette appréciation du facteur taille.

Si nous envisageons quelle est la progression du diamètre inter-acromial moyen suivant l'accroissement de l'envergure — nous avons tenté de les sérier au point de vue de leur normalité mathématique par rapport à la loi de la courbe binomiale — nous constatons que la moyenne générale: 39,02 part de 37,5 cm. pour les très petites enver-

(1) La moyenne mathématique exacte est de 9 cm. 17.

Le diamètre bi-acromial et la longueur leurs relations avec

ENVERGURE (valeur absolue en centim.)	NOMBRE TOTAL DE CAS	RÉPARTITION											
		1°) LE DIAMÈTRE BI-ACROMIAL							2°) LA				
		moins de 36 cm.	36	37	38	39	40	41	plus de 41 cm.	moins de 69 cm.	69	70	
		153	2	1			1						1
154	1				1						1		
155	2			1	1						2		
156	4	2	2								1	3	
157	6	2	1		1	2					4	2	
158	4		1	1	1	1					2	2	
159	9			2	4	3					2	3	6
160	8		2	1	4		1					1	5
161	16	1	3	5	4	2	1						5
162	16	1	1	2	4	6	2						5
163	25	1	3	7	7	5	2						7
164	29		3	3	8	11	4						2
165	26	1	3	3	7	11	2	2					1
166	43		4	6	17	11	8						1
167	36		4	8	8	7	5	1					
168	42	1	2	6	9	14	7	3					
169	40	3	5	4	8	13	7						
								5					
170	40	2	4	3	6	11	9						
171	58		2	6	19	14	9	6	2				
172	49	1	1	3	11	10	13	10					
173	50	3	1	2	8	12	7	3					
174	42		1	7	11	6	7	6					
175	49		2	2	9	6	11	16					
176	40	1	1		3	11	15	6					
177	41			1	4	3	15	12					
178	22			1	1	2	11	5					
179	26	1		2		3	8	9					
180	21				5	2	6	6	2				
181	16				2	6	3	2					
182	15				1	2	6	4					
183	21				1	3	6	7					
184	6						1	2					
185	11				1		1	5					
186	3					2							
187	2												
188	1							1					
189	1							1					
190	2						1		1				
191	1						1						
	826	21	46	73	167	179	176	116	48	11	12	27	

I. — Les variations absolues du diamètre acromial

NOMBRE DE CAS	FRÉQUENCE %	RÉPARTITION MATHÉMATIQUE DES ENVERGURES		DIAMÈTRE ACROMIAL											DIAMÈTRE acromial moyen		
				ANORMAUX INSUFFISANTS				SUBNOR- MAUX		NORMAUX			SURNOR- MAUX	ANORMAUX EXCESSIFS			
				32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42		43	
826	530	68 8,2 80 9,7 259 31,4 271 32,8 69 8,3 79 9,6	Anormaux insuffisants. . . Subnormaux. . . Normaux. . . Surnormaux. . . Anormaux excessifs. . .	153/162 163/165 166/171 172/177 178/180 181/191	7				10	12	21	14	4	—	—	37cm5	
					2				9	10	22	27	8	2	—	38cm2	
					6				21	33	67	70	45	15	2	38cm5	
					5				6	15	46	48	75	57	19	39cm5	
					1				—	3	6	7	25	20	7	40cm	
					—				—	—	5	13	19	22	20	40cm5	
Totaux	826	100			1	—	7	13	46	73	167	179	176	116	35	13	39cm02
			21				119		522			116	48				
				2,6				14,4		63,2			14	5,8			

TABLEAU III.

II. — Les variations absolues de la longueur du membre supérieur

NOMBRE DE CAS	FRÉQUENCE %	ENVERGURE	LONGUEUR DU MEMBRE SUPÉRIEUR																DIAMÈTRE acromial moyen						
			ANORMAUX insuffisants			SUBNOR- MAUX		NORMAUX							SURNOR- MAUX		ANORMAUX EXCESSIFS								
			67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82		83	84	85			
530	68	8,2	Anormaux insuffisants .	153/162	11	12	23	14	6	2														70cm.	
	80	9,7	Subnormaux .	163/165			4	23	30	19	4													72cm.	
	259	31,4	Normaux .	- 166/171				2	21	48	77	74	29	7	1									74cm2	
	271	32,8		+ 172/177						1	10	35	65	75	61	21	3							76cm3	
	69	8,3	Surnormaux .	178/180							1		1	9	18	27	13							78cm5	
	79	9,6	Anormaux excessifs .	181/191											2	6	9	20	27	7	4	3	1	80cm5	
Totaux	826	100				4	7	12	27	39	57	70	92	109	95	93	86	57	36	27	7	4	3	1	75cm46
						23	66	659							63	15									
						2,8	8,0	79,8							7,6	1,8									

gures pour aboutir à 40,5 cm. chez les sujets dont la grande envergure va de 1 m. 81 à 1 m. 91; l'écart total est donc de 3 cm.

Enfin, dans un troisième tableau, nous avons étudié dans les mêmes conditions quelles sont les variations absolues de la longueur du membre supérieur, celle-ci étant calculée en prenant la moitié de la somme des membres supérieurs droit et gauche; ceci en raison de la presque constante inégalité de longueur de ceux-ci ceux-ci (p. 124)

La longueur du membre supérieur a varié chez les 826 détenus mesurés de 67 à 85 cm. ce qui donne une amplitude maxima de 19 cm.; elle est généralement de 70 à 81 cm., soit une amplitude habituelle de 12 centimètres; il est intéressant de noter que la variation de longueur du membre supérieur est le double de celle du diamètre acromial ou plus exactement le quadruple de ce diamètre puisque en réalité les deux membres supérieurs sont compris dans la grande envergure; d'autre part, le diamètre acromial moyen (39.02) ne représente que 22,75 % de la grande envergure tandis que la somme des membres supérieurs (132,48) en constitue les 77,25 %.

Enfin, en subdivisant les envergures au point de vue mathématique, nous voyons que la progression de la longueur du membre supérieur part de 70 cm. pour aboutir à 80,5 cm., soit un écart total de 10,5 ce qui donne pour les deux membres un écart de 21 cm.

Toute une série de rapprochements anthropométriques intéressants peuvent être faits dans le but d'étudier dans quelle mesure le diamètre acromial et la longueur du membre supérieur interviennent respectivement dans la constitution des anomalies par excès ou par insuffisance du chiffre de la grande envergure; nous aurons l'occasion d'y revenir en étudiant les relations de celle-ci avec la taille.